

10 MAI 2023

---

**Direction de l'Environnement**

---

Monsieur le Directeur Régional de  
l'Environnement, de l'Aménagement et du  
Logement des Hauts-de-France  
**A l'attention de Monsieur Julien LABALETTE**  
56 rue Jules Barni  
80040 AMIENS Cedex

**Affaire suivie par Yann Dufour**

Réf. : YD/VM n° 23.31931

Abbeville, le 5 mai 2023

**Objet** : Réponses aux avis formulés sur le plan de gestion 2023-2027 de la RNN Baie de Somme

Monsieur le Directeur,

Vous trouverez, joint à ce courrier, une note reprenant les différents avis formulés sur le plan de gestion 2023-2027 de la RNN Baie de Somme. Nous tenons à remercier l'ensemble des structures ayant formulé un avis, et vous informer que nous avons pris en compte l'ensemble des remarques. La plupart des modifications suggérées ont été intégrées au plan de gestion.

Nous souhaitons, par cette note, préciser quelques détails sur les retours et répondre à quelques questions soulevées.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

Bruno DALLE  
Directeur Général des Services



**P. J.** : Retour sur les avis formulés sur le plan de gestion 2023-2027 de la RNN Baie de Somme



➤ **Avis du CSPRN Hauts-de-France :**

- Sur la remarque « *Il est regrettable de constater que la faiblesse de la connaissance initiale rend très difficile une évaluation chiffrée, qualitative et surfacique des opérations du précédent plan de gestion. Il déplore également le manque de synthèse dans la présentation et les rendus. Le CSPRN insiste sur la nécessité de définir des indicateurs, notamment pour évaluer les opérations de gestion des habitats (évolution de la flore, des végétations et des populations faunistiques, etc.).* » : un tableau de bord détaillé avec des indicateurs de réponses et de résultats a effectivement été proposé dans ce nouveau plan de gestion.
- Sur la remarque « *Un travail d'analyse est également à envisager pour mettre en perspective l'acquisition des données et la compréhension des tendances. Il est proposé de prendre en compte, à cette fin, les données d'autres BDD pour une éventuelle recherche de corrélation. Par exemple, l'explication de la baisse des effectifs nicheurs de Tadorne de Belon ne peut pas s'appuyer sur les tendances nationales si l'effectif des populations françaises est largement dominé par celui des populations qui fréquentent la réserve* » : ce travail est effectivement prévu au titre des opérations EI 02 (Rechercher les causes des fluctuations des différentes espèces en analysant les résultats locaux à la lumière des tendances régionales, nationales et internationales et ajuster, quand cela est possible, les mesures de gestion) et MS 03 (Valoriser les données de la réserve à travers un partenariat avec l'université ou un institut de recherche).
- Sur la remarque « *d'effectuer une meilleure hiérarchisation des enjeux (espèces et végétations, en insistant sur les habitats les plus typiques de l'hygrosère et de la xérosère dunaires d'une part, et du système estuarien ou des prairies poldériennes d'autre part, en séparant bien dans l'analyse et la présentation des tableaux de synthèse les habitats « dérivés » par eutrophisation, rudéralisation ou encore assèchement) et des objectifs* » : ce travail de hiérarchisation a bien été réalisé en partie V.2.C. Une version consolidée de la méthodologie de hiérarchisation pourra être travaillée au moment de la réactualisation de ce plan.
- Sur la remarque « *poursuivre la réalisation des suivis de végétations selon des protocoles reconnus (Anse Bidart, parc ornithologique, ...) et d'en augmenter le nombre au sein des différents systèmes de végétations, afin de mieux évaluer les mesures de gestion (efficacité de l'action par rapport aux objectifs poursuivis notamment)* » : les opérations CS 03 (Expérimenter le hersage et évaluer l'effet sur la flore), CS 09 (Assurer le suivi des espèces floristiques à plus fort enjeu) et CS 11 (Poursuivre le suivi des végétations à haute valeur patrimoniale et analyser l'impact de la gestion sur celles-ci) répondront effectivement à ce besoin.
- Sur la remarque « *mieux intégrer les invertébrés et la fonge (nécessité d'agréger et de compléter les données)* » : ce travail de compilation des données a déjà été produit (cf. éléments en partie A et compléments en annexe). Des actions de compléments d'inventaires sont prévues dans les opérations CS 09 (Assurer le suivi des espèces floristiques à plus fort enjeu – dans laquelle un volet sur l'étude des bryophytes, des lichens et de la fonge est intégrée) ainsi que dans CS 21 (Améliorer les connaissances sur différents groupes d'invertébrés, via des actions variées).
- Sur la remarque « *continuer le suivi de la mortalité qui résulte de la grippe aviaire* » : cela sera effectivement réalisé au travers de l'opération CS20 (Mettre en place un suivi sanitaire de la faune sur l'ensemble de la RNN).



➤ **Avis du PNM EPMO :**

Nous avons intégré une grande partie des observations préalables à la proposition d'avis.

1. Sur les remarques générales concernant la section A :

- *"Compléter la partie générale en présentant les liens entre la RNN et le PNM"* : cela a été complété notamment en introduction avec la mention « Le périmètre de la RNN Baie de Somme étant en très grande partie inclus dans celui du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, un lien étroit sera recherché avec le PNM pour la mise en œuvre de ce plan de gestion ». Nous avons également précisé qu'environ 90% de la superficie de la RNN est comprise dans le périmètre du PNM EPMO. Une carte reprenant l'intégralité du périmètre du PNM est également ajoutée.
- *"Veiller à harmoniser les éléments cartographiques et pour certains améliorer leur lisibilité"* : ce travail est délicat car les cartes sont souvent issues de sources différentes. Un effort sera fait dans ce sens dans le prochain plan de gestion.
- *"Compléter la bibliographie"* : nous n'avons pas complété la bibliographie, notamment en raison d'un changement d'équipe au cours de la rédaction ce qui rend délicate la recherche des sources utilisées.

2. Sur les remarques concernant la partie Flore :

- *"Intégrer la proposition de suivi identifiée sur la végétation par la RNN Baie de Somme dans la réflexion sur la mise en place d'un observatoire des prés salés entre le PNM EPMO et le CBNBL, notamment pour avoir une méthode standardisée pour les végétations estuariennes des estuaires picards"* : cette proposition a été intégrée dans la fiche CS 12.
- *"Mettre en œuvre, au sein de la RNN, les suivis floristiques pour les quelques espèces définies dans le cadre de l'observatoire des prés salés proposé par le PNM et le CBNBL"* : cette proposition a été intégrée dans la fiche CS 09.

3. Sur la remarque concernant les habitats marins :

*"Compléter et corriger la partie sur les habitats marins à l'aide des résultats des travaux issus de l'étude HABISSE (habitats benthiques de la partie intertidale) menée par le PNM"* : ces éléments vous ont à nouveau été demandés en mars 2023 et n'étaient toujours pas disponibles. Cette partie sera donc mise à jour dans le prochain plan de gestion, comme cela a été précisé.

4. Sur les remarques concernant l'avifaune :

- *"Prendre en considération les facteurs d'influence (naturelles et anthropiques) pour expliquer les changements dans l'avifaune (notamment le tadome) et pour avoir une vision globale des menaces qui pèsent sur ce compartiment"* : des nuances ont été ajoutées sur ce volet. Le travail fourni dans le cadre de RESOBLO permettra d'ailleurs d'aller plus loin dans la prise en compte de ces facteurs.
- *"Etablir la hiérarchisation des enjeux des oiseaux d'eau », sur la méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes Manche –Mer du Nord et Atlantique (Vincent T. et al., 2021)"* : nous avons opté pour une autre méthode de hiérarchisation, sur les oiseaux d'eau puis sur l'ensemble des espèces animales et



végétales. Cette méthodologie pourra être revue dans le prochain plan de gestion si nécessaire.

- *"Identifier, pour le prochain plan de gestion, les enjeux en lien avec les fonctionnalités pour la partie terrestre d'une part et la partie côtière/marine d'autre part, pour la hiérarchisation des enjeux"* : un travail pourra être établi ensemble pour le prochain plan de gestion.

5. Sur les remarques générales concernant la section B :

- *"Préciser pour la partie marine que pour plusieurs fiches un lien étroit devra être établi avec marin pour la cohérence des actions, et surtout pour l'amélioration de l'état de conservation global des habitats et des espèces"* : cette précision a été intégrée.
- *« Mentionner la bancarisation des données »* : cette mention est déjà régulièrement précisée dans les fiches.

6. Sur les remarques générales concernant la partie I :

Rappel des conclusions de l'évaluation du plan de gestion 2017-2021 : *« Repréciser les projets VEGELITES et HABISSE en lien avec les enjeux de connaissances et de réflexion de gestion qu'ils proposent »* : nous avons rajouté « D'autre part, le suivi des végétations de l'estran qui sera initié à partir du projet VEGELITES et HABISSE (projets portant sur les états des lieux, portés par le PNM EPMO) et dont de nouveaux éléments arriveront courant 2023. Ces éléments permettront de mettre en place des stratégies de suivi à long terme. »

7. Sur les remarques générales sur la partie III : Objectifs opérationnels

- *« Ajouter un nouvel objectif opérationnel propre aux habitats marins afin de compléter l'OO4 « Conserver les habitats et la flore d'intérêt sur les prairies humides, bas marais et la xérosère »* : nous sommes conscients de ce manque, et sommes preneurs de vos éléments précis sur cet objectif. Nous pourrions y travailler dans le cadre du prochain plan de gestion.
- *« Préciser les objectifs attendus sur la partie marine »* : même réponse que pour ci-dessus.

8. Sur les remarques générales sur la partie V : Programmation du plan de gestion

- Fiche IP 14 *« Maintenir la libre évolution des populations de phoques »* : *« Redéfinir les actions et les mener en lien étroit avec le PNM »* : les autres actions sont bien détaillées dans des fiches dédiées (SP 01 Intervenir suite aux signalements de mammifères marins échoués, SP02 Réduire les dérangements sur les populations de phoques, CS 08 Suivre et étudier les populations de phoques veaux-marins et de phoques gris, ...)
- Fiche IP 20 *« Procéder à des opérations régulières de nettoyage de l'estran »* : *« Prendre en compte le guide des bonnes pratiques pour le nettoyage raisonné des plages et la préservation de la laisse de mer, pour la définition des actions prévues »* : ce document n'a été diffusé qu'à la mi-avril 2023. Sa mention est désormais citée dans la fiche. La localisation des bacs à marée a été précisée, et celui au niveau de la zone de reproduction du Gravelot à collier interrompu sera retiré pendant sa période de reproduction.





- Fiche CS 04 « Suivre la reproduction des oiseaux d'eau » :

*« Utiliser les protocoles de suivi des limicoles nicheurs des hauts de plage, définis dans le cadre de la Stratégie d'actions des limicoles nicheurs des hauts de plage de la façade Manche –Mer du Nord »* : cela était déjà effectif, mais cela a été précisé pour le cas du Gravelot à collier interrompu. Les autres espèces visées par le protocole ne nichent pas sur les hauts de plage de la RNN.

*« Prendre en compte les recommandations de protocoles définis par le GISOM, et de prendre connaissance du projet STRATECH (Définition d'une stratégie d'échantillonnage des colonies d'oiseaux marins nicheurs du littoral français dans le cadre du programme de surveillance de la DCSMM) pour les oiseaux marins »* : la prise en compte des recommandations des protocoles définis par le GISOM a été ajoutée. Concernant le projet Stratech, nous n'avons ni trouvé ni reçu aucune information à son sujet.

- Fiche CS07 « Mettre en place un suivi de l'avifaune sur le périmètre de l'estuaire afin d'identifier les causes de fluctuations spatiales des oiseaux côtiers » : *« Faire de la RNN une zone test du suivi des interactions avifaune / activités humaines qui sera initié par le PNM »* : C

- Cette précision a été apportée. La fiche a également été reformulée pour mieux distinguer les différents objectifs de l'opération.

- Fiche CS08 « Suivre et étudier les populations de Phoques veaux-marins et de Phoques » : ajouter une fiche : CS X « Etude du dérangement des phoques par les activités humaines » : nous n'avons, à ce stade, aucun élément sur cette étude. En attente de ces éléments, une mention a été faite dans la fiche SP 02.

- Fiche CS09 « Assurer le suivi des espèces floristiques à plus fort enjeu » : *se référer au travail initié par le PNM avec le CBNBL sur l'observatoire de la flore menacée* : ces éléments ont été ajoutés (OBFLORES).

- Fiche CS13 « Suivre et analyser les modifications significatives d'habitats » : *se référer à la méthodologie initiée et développée par le PNM* : cela était déjà précisé dans la fiche CS12, plus adaptée.

- Fiche CS14 « Caractériser l'évolution des séquences bio-sédimentaires de la partie estuarienne de la Réserve » : *se baser sur les résultats du projet HABISSE afin de définir au mieux le suivi, en lien avec les fiches CS07 et CS17* : ces éléments vous ont à nouveau été demandés en mars 2023 et n'étaient toujours pas disponibles. La prise en compte de ces résultats a toutefois été précisée dans le plan de gestion.

- Fiche CS16 « Mettre en place un suivi sur la Spartine anglaise et l'ensablement » :

- o *Se baser sur la stratégie de gestion optimale des végétations à l'échelle de chaque estuaire, proposée par le CBNBL dans le cadre du projet VEGELITES* : la mention de Vegelites a été ajoutée.
- o *Prévoir un échange avec le PNM et le CBNBL pour définir les choix de gestion* : cette précision a été ajoutée.



- Fiche CS17 « Dénombrer la population d'oiseaux d'eau présents dans la réserve naturelle, en simultanée partie marine et terrestre à un rythme décadaire » :
  - o Mettre en relation avec la fiche CS07 qui prévoit le recensement mensuel des limicoles et des anatidés sur reposoirs de marée haute : le lien a été précisé.
  - o Préciser les protocoles, notamment au regard des suivis initiés dans les autres estuaires par le PNM : le protocole sera compatible avec celui défini dans le cadre de l'OPNL.
  
- Fiche CS18 « Suivre la reproduction des passereaux » : Réaliser une cartographie pour montrer l'intérêt des différents habitats pour ces espèces : nous ne jugeons pas opportun de réaliser une telle carte. Des éléments ont déjà été intégrés dans le cadre de la carte globale sur la hiérarchisation des enjeux des différents milieux.
  
- Fiche CS21 « Améliorer les connaissances sur différents groupes d'invertébrés » : Réaliser une étude complémentaire, similaire à celle lancée en baie d'Authie par le PNM, sur l'inventaire de l'entomofaune dans les prés salés : nous avons ajouté l'objectif de « réaliser une étude complémentaire, similaire à celle lancée en Baie d'Authie par le PNM, sur l'inventaire de l'entomofaune des prés-salés ».
  
- Fiche CS23 « Améliorer les connaissances sur les autres vertébrés (dont amphibiens et poissons) » :
  - o Redéfinir les objectifs au regard des différents groupes abordés : Nous avons considéré que les objectifs étaient déjà définis pour les différents groupes.
  - o Se référer au travail engagé avec le Parc naturel marin, sur le suivi des poissons : Cela a été précisé.
  
- Fiche CS24 « Poursuivre l'étude du suivi des activités et des usages et de leurs impacts sur la réserve » : se référer au travail engagé par le Parc dans le cadre de RESOBLO : cela a été précisé.
  
- Fiche CS26 « Mise en place d'un observatoire photographique paysager pour analyser et accompagner les mécanismes d'évolution des milieux (végétations de l'estuaire, impact des différentes tempêtes) » : se référer au travail engagé par le PNM dans le cadre de la réalisation de l'observatoire photographique des paysages : cette précision a été ajoutée.
  
- Fiche SP02 « Réduire les dérangements sur les populations de phoques »
  - o Ajouter une action sur la réflexion de la mise en place des actions de sensibilisation autour des îlots de tranquillité : cette action a été ajoutée.
  - o Faire de la RNN, une structure relai dans la promotion de la charte du partenaire engagé pour une pratique responsable des activités d'observation et de découverte des phoques : cette action a été ajoutée.
  
- Fiche SP06 « Suivre et contrôler la régulation des Goélands argentés sur le secteur des concessions de bouchots » : s'appuyer sur le projet en cours de montage porté par le PNM avec le CRC et le GON NPDC : cette précision a été ajoutée.



- Fiche SP07 « S'accorder sur l'actualisation du décret de la réserve naturelle (nouvelles limites définies avec la DREAL avec zone de tampon de 100 m, réglementation drone / animaux domestiques » : reformuler l'opération : renforcer la réglementation au sein de la RNN, et modification du périmètre de celle-ci (mise à jour du décret) : l'opération a été reformulée « Renforcer la réglementation au sein de la RNN et modifier le périmètre »
- Fiche SP08 « Limiter le nombre de véhicules motorisés sur la RNN » : prendre en compte le travail engagé par le PNM avec la profession : cette précision a été ajoutée, mais nous souhaiterions être associés à ce travail.
- Fiche SP09 « Pêche professionnelle et productions mytilicoles » : s'assurer de rester dans les termes du décret face à l'évolution des professionnels mais également veiller aux impacts des pratiques au sein de la RNN » : Préciser la mise en œuvre des ARP N2000 piloté par le PNM EPMO et le CRPMEM pour l'évaluation des impacts sur les habitats et faune : cette précision a été ajoutée, mais nous souhaiterions avoir des informations sur ce sujet.
- Fiche EI02 « Rechercher les causes de fluctuations des différentes espèces en analysant les résultats locaux à la lumière des tendances régionales, nationales et internationales, et ajuster, quand cela est possible, les mesures de gestion » : prendre en compte les facteurs d'influence anthropiques locaux qui s'exercent dans ou aux abords de la RNN : cette précision a été ajoutée.
- Fiche EI05 « Réaliser une étude prospective du devenir du polder dans le cadre du PAPI » : préciser les actions envisagées au regard du budget estimé : les actions seront détaillées dans le cahier des charges de l'étude.
- Fiche PR01 « Poursuivre l'étude de faisabilité portant sur la restauration de zones d'alimentation de limicoles » : reformuler la fiche : au regard de vos remarques, nous ne voyons pas pourquoi il faudrait reformuler la fiche. Cependant, la carte affichée, non issue de concertation globale, a été retirée. Le sujet sera réabordé en groupe de travail.

➤ **Avis de la DDTM :**

Les deux remarques formulées ont été intégrées.

➤ **Avis du service des Affaires maritimes :**

L'ensemble des remarques formulées a été intégré.

Seule la carte proposée n'a pas été intégrée car elle concerne en quasi-totalité une zone en dehors de la RNN.

Concernant la remarque sur la carte de l'étude de faisabilité portant sur la restauration de zones d'alimentation de limicoles, la carte, effectivement non concertée ou comportant des incohérences, a été retirée. Le sujet sera réabordé en groupe de travail.

➤ **Avis de l'Etat Major des armées :**

Aucune remarque soulevée.



Nous avons bien pris en compte le souhait de les consulter si des modifications de ce plan de gestion, des limites de la réserve ou de la charte de la RNN devaient être envisagées.

➤ **Avis de la Mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral :**

Sur la remarque portant sur le fait que le plan de gestion doit prendre en compte le document stratégique de façade, nous vous confirmons avoir, suite à votre courrier, effectué une analyse de prise en compte des objectifs et dispositions du DSF, et que le plan de gestion est bien compatible avec ce document. Cette compatibilité a été notifiée en partie V.2 de la partie B.

Sur la remarque portant sur le nombre important d'opérations, nous avons effectivement revu la priorisation de l'ensemble de nos 95 actions, et sur 3 niveaux, afin d'être plus en phase au regard des moyens humains et financiers disponibles.

Sur la remarque portant sur le coût important de l'IP 10 et la mise en place d'un séparateur de flux, nous avons revu le coût de l'opération qui était effectivement surestimé par le prestataire, passant ainsi de 850 000 à 400 000 €.

Sur la remarque concernant la cohérence entre l'opération de réhabilitation de la prise d'eau à la mer (IP 10) et les opérations EI 05 et MS 24 (actions de prospectives sur le devenir du site), nous avons finalement fait le choix de démarrer les opérations EI 05 et MS 24 (en priorité 1) avant de statuer et d'avancer sur l'opération (IP 10, décalée en priorité 2 ou 3, à définir).

